

COMMUNE DE SAINT MARS LA REORTHE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un le douze janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 6/01/2021 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Cyril RAUTURIER, Henri RETAILLEAU, Virginie TALON.

Secrétaire de séance : Alexandra FONTENEAU

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020.

Ordre du jour

- Lotissement « Les Jardins du Pâti » - Budget primitif 2021.
- CCPH – modification des statuts.
- Délégation du conseil municipal au Maire.
- Création de poste suite à un avancement de grade.
- Projet d'aménagement de la RD11.

21-01-01 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – LOTISSEMENT LES JARDINS DU PÂTI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
Adopte le budget primitif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	216 000 €	216 000 €
FONCTIONNEMENT	216 000 €	216 000 €
TOTAL	432 000 €	432 000 €

21-02-02 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS – MODIFICATION DES STATUTS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité
Approuve les modifications des statuts.

21-03-03 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} Classe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de créer l'emploi d'agent technique territorial principal de 2^{ème} classe emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2021, susceptible d'être pourvu par des agents relevant du grade d'adjoint technique territorial.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Pas de modification à apporter à la délibération n° 20-24-01 du 3/06/2020.

PROJET AMENAGEMENT DE LA RD 11

Sujet reporté à la séance de mars 2021.

Le Maire

Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice
Bertrand
Date de signature : 14/01/2021
Qualité : Maire de St Mars la Réorthe

Extrait affiché le 14/01/2021

Le Maire
Patrice BERTRAND

